



Conseil général

COMMUNE DE RENNAZ

EXTRAIT

du procès-verbal 03 de la législature 2021-2026
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 22 juin 2022

Présidence : Monsieur Yvan Burnier
30 conseillères et conseillers présents avec le Président

LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal 05/2021-2026 relatif à l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit du Collège ;
- entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de d'installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit du Collège ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 70'000.00 ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
4. d'amortir cet investissement par un montant annuel de CHF 7'000.00 durant 10 ans par prélèvement sur le compte 9282.00 « Etudes et investissements futurs ».

Les conclusions de ce préavis ont été acceptées **à main levée par 20 oui, 7 non et 2 abstentions, tel que présentées.**

Ainsi délibéré en séance du 22 juin 2022.

Au nom du Conseil général


Le Président
Yvan Burnier




La Secrétaire
Valérie Teissl